

[Traduction]

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

### LA DISTRIBUTION DE FORMULAIRES DE DEMANDE D'EMPLOI

**M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national en sa qualité de ministre chargé de Postes Canada. Pourrait-il confirmer ou démentir que bien que la Société canadienne des postes refuse dans la région métropolitaine de Toronto de donner des formulaires de demande d'emploi à des Canadiens en quête de travail, ses employés de leur côté peuvent s'en procurer à l'intention de leurs amis et de leurs parents? Si cette pratique dont on a entendu parler existe effectivement, nous assurerait-il que l'on mettra fin à cette forme de népotisme au sein de la Société?

**L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. Depuis qu'il m'a signalé pour la première fois cette affaire il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des dirigeants de la Société canadienne des postes qui m'ont donné les renseignements suivants. Tout d'abord, les formulaires de candidature aux postes comblés par voie de concours interne ne sont disponibles qu'aux employés actuels des Postes; deuxièmement, les emplois temporaires sont accordés par l'entremise des Centres d'emploi du Canada aux personnes qui y sont inscrites; et, troisièmement, dans le cas des membres du grand public qui désirent obtenir de l'information ou des formulaires de demande d'emploi, ils peuvent le faire en s'adressant au bureau d'emploi de chaque division de Postes Canada. Le bureau d'emploi pour la division York est situé au 21, rue Front. Dans la région de Toronto, on peut également se procurer de ces formulaires à l'un des trois centres de tri là où les concours sont ouverts aux gens de l'extérieur.

**M. le Président:** Le ministre aurait pu écrire.

\* \* \*

## LES COURS DE CITOYENNETÉ

### L'OBSERVATION ATTRIBUÉE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT PAR LA PRESSE CANADIENNE

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Pourquoi lui-même et le gouvernement essaient-ils d'intimider les députés qui se prévalent de leur liberté d'expression, en usant de représailles à l'encontre des membres de leurs familles, ainsi que l'a fait le gouvernement lorsqu'il n'a pas reconduit le juge Geraldine Cops dans ses fonctions à la Cour de la citoyenneté? Le secrétaire d'État a justifié cette mesure devant des journalistes en tenant les propos suivants:

Vérifiez vous-mêmes ce que sa fille dit du gouvernement.

## Questions orales

Pourquoi le ministre et le gouvernement portent-ils atteinte au droit qu'ont les députés de s'exprimer librement, comme dans ce cas-ci?

**L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État):** Monsieur le Président, je voudrais . . .

**Une voix:** Il n'y a rien de drôle.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** A l'ordre. Je suppose que le député a posé sa question sérieusement, alors j'attends la réponse.

**Une voix:** C'est juste.

**M. le Président:** Alors, qu'on arrête de crier.

**M. McLean:** Monsieur le Président, si le député voulait me poser une question sérieuse, j'y répondrais sérieusement. S'il pense que je vais porter atteinte aux droits des députés ou les léser dans leurs droits, le député voudra certainement porter une accusation. Mais celle-ci pourrait difficilement se fonder sur une insinuation rapportée dans les journaux. Dans ce cas, je n'ai pas d'autre réponse à donner.

### LA POSITION DU MINISTRE

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, quand le *Record* de Kitchener-Waterloo a confié hier au journaliste Phil Bass le soin de demander au ministre des explications sur les propos que je viens de citer, pourquoi celui-ci a-t-il répondu:

. . . vous n'avez qu'à lire ses commentaires . . .

Il faisait allusion aux propos de la députée de Hamilton-Est. Comment le secrétaire d'État ose-t-il parler d'insinuation, alors que ses paroles mêmes, telles qu'elles ont été reprises dans les journaux, montrent que lui et le gouvernement usent de représailles contre les membres des familles des députés qui, à titre de parlementaires, se prévalent de leur liberté d'expression?

**L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État):** Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'on a monté une campagne et présenté des instances de toutes parts à propos des nominations qu'il incombe au gouvernement de faire. Au milieu de ce brouhaha, bien des choses sont dites. Dans l'affaire en question, j'ai signalé qu'on avait mis fin au mandat du juge Cops—ou plutôt, non pas qu'on y avait mis fin . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McLean:** Si les députés veulent bien me permettre de continuer, que son mandat était terminé. Au nom du gouvernement, je l'ai remercié de ses services. Je connais, pour avoir suivi sa carrière, la qualité de son expérience et trouve fort dommage que, par le biais d'un certain journal, on ait pu porter ombrage à sa grande valeur.

**Des voix:** Bravo!